

Benjamin Sulte, père de la commémoration

Patrice Groulx

Volume 12, numéro 1, 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/031141ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/031141ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada

ISSN

0847-4478 (imprimé)

1712-6274 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Groulx, P. (2001). Benjamin Sulte, père de la commémoration. *Journal of the Canadian Historical Association / Revue de la Société historique du Canada*, 12(1), 49–72. <https://doi.org/10.7202/031141ar>

Résumé de l'article

Benjamin Sulte (1841-1923) a été un historien notoire du Canada français. Pendant soixante ans, ce fonctionnaire et érudit autodidacte a écrit plusieurs milliers d'articles et une trentaine d'ouvrages, tout en participant aux délibérations des principales sociétés savantes de son époque, notamment la Société royale du Canada. Mais il s'est aussi investi dans la commémoration sociopolitique, soit comme initiateur de comités pour l'érection de monuments, soit comme membre fondateur de la Société des sites historiques et de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Sulte a donc été partie prenante à la fois de l'institutionnalisation des sciences historiques et de l'utilisation commémorative de l'histoire. Le témoignage de Sulte montre comment se sont enchevêtrées à leur origine ces deux pratiques aujourd'hui reconnues comme distinctes.

Benjamin Sulte, père de la commémoration¹

PATRICE GROULX

La pertinence d'une recherche sur le rôle de Benjamin Sulte dans la naissance de la commémoration découle du constat suivant : l'avènement de l'histoire sociale dans les années 1960-1970 annonçait le triomphe d'une étude du passé fondée sur la critique scientifique et menaçait de détrôner l'histoire commémorative, articulée sur le culte des événements fondateurs et des héros ; le grand public suivrait naturellement, comme en témoignait le goût renouvelé pour l'histoire du « monde ordinaire », la généalogie, les collections ethnologiques, les contes et légendes ou l'architecture domestique. Or, cette révolution ne s'est pas produite.

D'une part, on constate que les célébrations commémoratives sont plus florissantes que jamais et que l'histoire commémorative elle-même – la narration du passé vouée au prestige de son objet (personnages, institutions, groupes), et dont la fonction est de permettre à ses lecteurs de « se souvenir ensemble », cette communauté de lecture conduisant à une communauté de mémoire et à un partage d'identité – est toujours bien vivante. D'autre part, bien des historiens professionnels prêtent volontiers leurs services aux commémorateurs par diverses formes de validations – comités scientifiques, publications, colloques, consultations. Ont-ils ainsi trouvé le meilleur moyen de démontrer leur pertinence sociale ? Pourtant, nul n'ignore que les célébrations commémoratives, quelles que soient les formes qu'elles prennent – elles vont du monument à la série télévisée –, répercutent divers enjeux sociopolitiques, de sorte que les réalités du passé qu'elles convoquent sont souvent malmenées, sinon en toute connaissance de cause, du moins en toute bonne foi. Quoi qu'il en soit, de nombreux historiens s'interrogent maintenant sur les usages de la mémoire².

1 Ce texte est le fruit d'une recherche postdoctorale réalisée avec le soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, et dont je livre ici une esquisse générale. Je remercie Gérard Bouchard (Université du Québec à Chicoutimi et Institut interuniversitaire de recherche sur les populations) et Hélène Marcotte (Département de français de l'Université du Québec à Trois-Rivières), pour leur aide et leurs conseils dans sa préparation. Je remercie également les trois évaluateurs anonymes de ce texte, en espérant avoir fidèlement interprété leurs remarques dans sa révision.

2 J'ai abordé ailleurs certaines facettes de cette interrogation, « La commémoration de la bataille de Sainte-Foy. Du discours de la loyauté à la "fusion des races" », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 55, no 1 (été 2001), p. 45-83.

Ce sont les « passerelles » entre historiographie et commémoration que j'examine dans ce texte. L'étude de la pratique et des choix d'un devancier comme Sulte face au phénomène commémoratif contribue à éclairer les pratiques actuelles car Sulte s'est lui-même retrouvé sur ces deux plans, celui de la production érudite d'histoire au moment de son institutionnalisation et celui de la commémoration au moment de son essor. Membre fondateur de la Société royale en 1881 et adhérent de nombreuses autres sociétés savantes tant au Canada qu'aux États-Unis et en France, il a aussi été la cheville ouvrière de plusieurs célébrations et membre fondateur du *Committee for the Preservation of Scenic and Historic Places in Canada* en 1901, de la Société des sites historiques (*Historical Landmarks Association*) en 1907 et de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada en 1919. Ses archives personnelles et sa correspondance nous permettent de saisir dans le détail sa pratique et sa pensée, ainsi que ses affinités avec ses collègues et ses sujets de prédilection³.

Un érudit autodidacte

Sulte naît à Trois-Rivières en 1841⁴. Orphelin très jeune, il quitte l'école à environ dix ans pour subvenir aux besoins de sa famille. Autodidacte véritable, il commence à publier des vers et de la prose dans les journaux vers 1860. Il s'engage dans la milice en 1861 et, après un peu d'école militaire, se retrouve en 1866 à Ottawa à la rédaction du journal *Le Canada*. Traducteur aux Communes en 1867, il entre ensuite au ministère de la Milice et de la Défense où il gère la correspondance officielle jusqu'à sa retraite en 1903. Grâce à ses talents littéraires et à son mariage avec Augustine Parent – fille d'Étienne Parent, journaliste et sous-secrétaire d'État à Ottawa – il devient vite un pilier du réseau culturel des Canadiens français de la capitale. Ses travaux d'histoire rayonnent non seulement au Québec mais dans les principaux centres francophones d'Amérique du Nord, ainsi que chez les érudits anglophones intéressés par la Nouvelle-France ou les explorations. Au cours de sa longue vie, il publie plus de 3 500 articles traitant d'événements, de personnages, de généalogie et de curiosités historiques, et une quinzaine d'ouvrages, sans oublier de nombreux poèmes⁵.

3 Les documents qu'il a réunis au cours de sa pratique historique se trouvent pour l'essentiel dans le fonds Gérard-Malchelosse aux Archives de l'université Laval (ci-après AUL). Sa volumineuse correspondance, cependant, est éparpillée dans plusieurs autres fonds.

4 Voir Hélène Marcotte, *Benjamin Sulte. Cet inlassable semeur d'écrits*, Montréal, Lidec, 2001, 62 p.

5 Voir Gérard Malchelosse, *Benjamin Sulte et son œuvre. Cinquante-six ans de vie littéraire*, Montréal, Le pays laurentien, 1916, 78 p. Une partie de ces articles sont des recyclages. D'autres n'ont parfois que quelques paragraphes de long. En dépit de ces réserves, la production de Sulte est phénoménale.

Le terme d'érudit définit très bien Sulte. On peut aussi considérer ce dernier comme un de ces « francs-tireurs intellectuels » de son époque, mais à temps partiel⁶. Par le programme de son principal ouvrage, *l'Histoire des Canadiens-Français*⁷, sa volonté de briser avec l'histoire classique du Canada – celle des batailles et des institutions –, sa résolution à affranchir le public des œillères cléricales, il est animé par un certain esprit critique. Il arpente à l'occasion l'espace ouvert par les journaux, comme le montrent les polémiques qu'il déclenche lui-même⁸. Cependant, il ne suit pas de programme défini. Parce que sa formation initiale a été rudimentaire et qu'il est captif de son gagne-pain ou de ses autres activités, sa pensée reste superficielle et stagnante. « En réalité, explique-t-il un jour à une correspondante, je n'écris pas souvent par effort d'imagination. Remarquez que je manipule des faits, des dates, des textes. Cela n'exige aucune fatigue intellectuelle. Je suis comme un teneur de livres qui sait parfaitement où prendre les détails de ses comptes. Et je ne travaille que sur des sujets à moi connus.⁹ »

Sulte détonne donc davantage par ses bravades que par l'originalité de ses idées. Si on tient à l'étiqueter sur les plans idéologique et politique, il faut le situer dans la tradition libérale très modérée et fortement teintée de conservatisme social qu'a décrite Fernande Roy¹⁰. C'est un inconditionnel de sir George-Étienne Cartier et un familier de sir Wilfrid Laurier chez qui il a ses entrées. Il est à la fois un tenant de l'instruction publique (mais pas obligatoire) et de l'agriculturisme. Au plan constitutionnel, il approuve l'ordre colonial et, en 1885, la répression militaire des Métis du Nord-Ouest. À l'époque de sa retraite, il penche du côté de l'impérialisme¹¹. Légaliste jusqu'au bout des doigts, il affirme en privé que les Franco-Ontariens n'ont pas de raison consti-

6 Voir Yvan Lamonde, « Les "intellectuels" francophones au Québec au xixe siècle : questions préalables », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 48, no 2 (automne 1994), p. 153-185 ; *id.*, « L'époque des francs-tireurs : les intellectuels au Québec, 1900-1930 », dans Manon Brunet et Pierre Lanthier, dir., *L'inscription sociale de l'intellectuel*, Sainte-Foy et Paris, Presses de l'Université Laval et L'Harmattan, 2000, p. 189-211 ; Fernande Roy, « Les intellectuels canadiens-français du siècle dernier : les journalistes », *ibid.*, p. 341-350.

7 Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, Montréal, Wilson et Cie, 1882-1884, 8 vol. : ci-après dans les notes, *HCF*.

8 Marcotte, *op. cit.*, p. 30-37 et 40-48.

9 Archives du Séminaire de Trois-Rivières (ci-après ASTR), FN 0129-C2-c.08, Sulte à sœur Marguerite-Marie, 14 juin 1887. Marguerite-Marie Lasalle, ursuline à Trois-Rivières, est une cousine de Sulte et entretient avec lui, pendant un demi-siècle, une volumineuse correspondance.

10 Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec*, Montréal, Boréal, 1993, p. 58-60.

11 Au point que l'auteur Henry James Morgan le décrit comme un impérialiste, *The Canadian Men and Women of Their Time*, Toronto, Briggs, 1912, p. 1076 ; dans la première édition de cet ouvrage, en 1898, Morgan le qualifie simplement de « neutre ».

tutionnelle de s'opposer au Règlement XVII¹². Jusqu'à sa mort, il publie dans les journaux de toute tendance (y compris, exceptionnellement, *Le Nationaliste* et *L'Action française*) mais jamais dans la presse ultramontaine.

L'histoire pratiquée par Sulte

S'il existe un double marché de l'histoire, celui des érudits et celui du grand public, Sulte participe aux deux¹³. En effet, il publie presque chaque année, de 1882 à 1921, au moins un et parfois deux articles dans la revue annuelle de la Société royale du Canada, principale société savante de son époque. Il correspond également avec de nombreux autres érudits jusqu'à sa mort en 1923 et ses travaux sont en général bien reçus par ses pairs¹⁴. Cependant, sa formation modeste le prive des moyens de discuter en profondeur des grands débats sur la nature de l'histoire qui traversent les autres sociétés occidentales, en particulier la France¹⁵. Sulte est nettement plus à l'aise avec les lecteurs de la grande presse, des revues et des périodiques littéraires à qui il fait partager ses trouvailles. Il recrute son audience dans la petite bourgeoisie urbaine dont le niveau d'instruction s'améliore et dont les effectifs se renforcent dans la deuxième moitié du siècle. Tel est le marché qu'il vise avec *l'Histoire des Canadiens-Français*, texte organisateur de toute sa production, largement diffusé, et qui remporte un succès commercial appréciable¹⁶.

Sulte veut que cet ouvrage se démarque de tous les autres par son luxe. Son premier éditeur, Thomas Luther Wilson, s'engage à publier huit tomes de 160

12 « Il n'existe aucun droit écrit au sujet de la langue française dans Ontario. [...] Le gouvernement ne peut sans se dégrader, céder devant des menaces et des insolences – lui qui a créé les classes françaises et qui a plein droit de les supprimer. » AUL, 121/10/1.2. Sulte à Malchelosse (?), 12 et 13 juin 1916. Voir aussi sa position dans l'affaire O'Keefe-Roy en 1902, Marcotte, *op. cit.*, p. 43-44.

13 Sur le double marché de l'histoire, voir Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, p. 47-53.

14 On a une bonne idée de la diffusion de cette production par la correspondance de Sulte et notamment par un petit carnet où il note, entre 1898 et 1918, le nom de plus de 560 correspondants à qui il envoie 2 500 tirés à part de 36 communications à la Société royale (AUL, P121/10/2). Presque tous les travaux savants de Sulte sont relevés ou commentés, en général avec bienveillance, dans la *Review of Historical Publications Relating to Canada*, du vol. I au vol. XXII (1897 à 1919).

15 Christian Delacroix, François Dosse et Patrick Garcia, *Les courants historiques en France, 19^e-20^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1999, p. 9-104.

16 La plus complète étude de cet ouvrage est celle de Serge Gagnon, *Le Québec et ses historiens de 1840 à 1920*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1978, p. 348-391. D'après les témoignages à un procès entre les éditeurs de l'ouvrage, Thomas L. Wilson et les frères Richard et Benjamin Lamb, l'*HCF* aura été vendue à environ 2 325 exemplaires rapportant quelque 55 000 \$ (Archives nationales du Québec à Montréal, Cour supérieure, 1885, Wilson c. Lamb, dossier 891).

pages aérées et accompagnées de nombreuses gravures, mais la vente se fait par fascicules ou par tomes reliés, ce qui astreint l'auteur à une production régulière et ininterrompue pendant deux ans, en plus de son travail et de ses autres activités. La composition de l'ouvrage s'en ressent. *L'Histoire...* est en effet un collage de narrations originales, de documents d'archives (parfois des recensements complets) et de citations d'autres auteurs. Le plan chronologique est déséquilibré car la Nouvelle-France occupe les sept premiers tomes. Les gravures ne correspondent jamais au texte : ce sont surtout des portraits, dont presque un tiers de personnages vivants.

On peut tenter l'hypothèse que Sulte veut écrire une histoire sociale avant la lettre, cherchant à donner du relief à un « peuple » que François-Xavier Garneau aura traité bien abstraitement. Il faut surtout constater l'influence des livres d'Edme Rameau de Saint-Père, ami d'Étienne Parent et correspondant de Sulte. En 1878, Sulte publie la recension d'*Une colonie féodale en Amérique*¹⁷ où, inspiré par Rameau, il esquisse déjà le point de vue qui le guidera dans la rédaction de *L'Histoire...* : dédain des « considérations philosophico-politiques » en histoire et conviction que l'histoire « trouve son origine [...] dans les mœurs, les besoins et les croyances des hommes simples et laborieux que l'on rencontre au commencement des sociétés humaines¹⁸ ». D'autres ramifications, plus ténues, relient Sulte à une conception « sociologique » de l'histoire : outre Rameau, lui-même disciple du sociologue Frédéric LePlay, Sulte connaît Camille Demolins, à qui il envoie plusieurs tirés à part, et fréquente surtout Léon Gérin, son propre neveu et correspondant, membre de la Société royale, élève de Demolins et fondateur de la sociologie au Canada français¹⁹. Mais Sulte ne dédaigne pas pour autant l'histoire traditionnelle : tandis que paraît son ouvrage, il rédige l'index analytique de la réédition de celui de Garneau²⁰, considérant probablement les deux comme des compléments²¹.

Sulte affirme se distinguer de ses prédécesseurs et concurrents en écrivant l'histoire du développement organique du Canada français, des hommes et des femmes plutôt que de leurs institutions et de leur destin politique²². Sa perspective est panaméricaine et englobe les Acadiens. « Le point de vue », explique-t-il, « est de suite saisi : nous allons feuilleter les annales particulières

17 Edme Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale en Amérique (L'Acadie, 1604-1710)*, Paris, Didier, 1877, xxxiv-367 p.

18 Revue de Montréal, t. 2, n° 3, mars 1878, p. 131.

19 Voir les pistes esquissées par Yvan Lamonde dans *Histoire sociale des idées au Québec*, Montréal, Fides, 2000, p. 457-458.

20 Cet index détaillé paraît dans le quatrième tome de la réédition de 1883, p. cclxxxiii-cccxcviii.

21 L'idée que les deux œuvres se complètent est exprimée par Rameau lui-même, *La littérature canadienne (1878-1888)*, Paris, Société bibliographique, 1888, p. 5.

22 C'était d'ailleurs sa ligne de défense contre les critiques. Voir son article « Pourquoi ce livre ? », *Le National*, 15 février 1890, p. 2.

des Français du Canada, aujourd'hui répandus de l'Atlantique au Pacifique, du golfe Saint-Laurent au golfe du Mexique ; parler de tout ce qui leur est propre ; composer un album de famille ; faire ressortir les gloires, les malheurs, les défauts et les qualités de la race²³. »

Si l'*Histoire...* offre l'exemple d'une historiographie franchement commémorative, quels en sont les ressorts ? La quête de l'honorabilité en est le fil conducteur, tout comme elle l'a été pour Gameau. Elle se révèle dans le souci omniprésent de répondre aux calomnies dont les Canadiens français sont l'objet : Sulte veut prouver que ses compatriotes ne sont ni une anomalie historique, ni une présence indésirable en Amérique, ni les résidus dégénérés de la civilisation française. Il consacre plusieurs chapitres à démontrer les qualités physiques, intellectuelles et linguistiques de sa « race »²⁴. Dans cette épopée nationale, les héros sont les « habitants » qui ont fait souche et qu'il faut distinguer des métropolitains. Contre eux, Sulte présente une galerie d'antihéros : au premier chef les « hivernants », c'est-à-dire les Français qui ne passent ici que quelques saisons parce qu'ils sont uniquement intéressés au commerce des fourrures, et bien sûr les ennemis extérieurs, Amérindiens et Anglais.

C'est ici que joue un autre ressort de l'histoire commémorative : le sujet historique n'est pas « eux », ceux du passé, mais « nous », membres d'une nationalité où toutes les générations s'emboîtent les unes aux autres jusqu'au présent. L'auteur s'inclut dans ce « nous » et dès les premières pages, installe entre lui-même et son objet une confusion qui traverse l'ouvrage. « Nous disons race parce que notre homogénéité est complète²⁵ », écrit-il par exemple : le premier « nous » désigne Sulte seul, et le second l'ensemble de la nation, Sulte et ses lecteurs inclus.

Le livre est donc construit sur trois plans : identité des habitants avec leurs chefs, identité des acteurs du passé avec ceux du présent et cause commune de l'auteur avec ses compatriotes de toutes les périodes. Aussi Sulte pratique-t-il systématiquement l'anachronisme classique qui consiste à situer à une époque antérieure les sentiments et les pensées du jour. Agrémentant son propos de commentaires sur l'actualité des années où il écrit son livre, multipliant les généalogies qui chevauchent les siècles puis se concentrant sur des traditions encore vivantes dont il explique les origines, il crée des continuités intangibles par la compartimentation et la redistribution des thèmes, réussissant à situer la société canadienne-française dans un cadre quasi intemporel. Tous les chapitres servent alors à inspirer aux lecteurs le sentiment d'une dette à l'égard des fon-

23 HCF, t. I, p. 5. Sulte se propose aussi de « [suivre] d'un œil attentif les luttes des Acadiens, ces autres Français d'Amérique », *ibid.*, p. 6.

24 Pour sa démonstration, il recopie plusieurs passages d'un de ses propres livres réfutant les invraisemblances qui circulent ailleurs, *Le Canada en Europe*, Montréal, Eusèbe Sénécal, 1873, 62 p.

25 HCF, tome I, p. 6.

dateurs du pays à travers la célébration de leurs hauts faits. Ainsi foisonnent les manifestations de la combativité, de la sociabilité et de la volonté d'enracinement du peuple, ainsi que de la capacité des chefs, ces qualités classiques qui fondent le droit de la nation à l'autonomie.

La combativité se démontre dans les guerres continuelles contre les Amérindiens, les Britanniques et les Américains ; Sulte affirme par exemple qu'un embryon de la milice canadienne se forme déjà à la fin des années 1630²⁶ et qu'elle surpasse plus tard les troupes régulières de France²⁷. La sociabilité s'exprime dans les mœurs, la langue, les institutions et la religion ; au tome III, Sulte consacre quatre chapitres à la description du confort des maisons, à la qualité des soupes canadiennes, à la guignolée et à la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, toutes des manifestations du « caractère canadien ». Dans l'identité nationale, la langue française occupe une place supérieure à la religion, ce qui éclaire en partie la guerre que les ultramontains ont menée à Sulte :

C'est la langue qui caractérise le peuple. [...] La religion catholique n'est pas notre première sauvegarde, puisque les Irlandais, qui sont partout nos adversaires, ne nous en tiennent pas compte tout en étant catholiques eux-mêmes – mais nous sommes restés catholiques à cause de la langue. [...] Partout où nous laisserons amoindrir l'influence de notre langue ; partout où nous négligerons de la faire valoir, nous perdrons du terrain.²⁸

Chez Sulte, l'enracinement prend surtout les deux formes de la généalogie – les listes des fondateurs de lignées et de leurs descendants abondent dans chaque tome – et du régime seigneurial. Ce dernier est le meilleur système imaginable puisqu'il donne des moyens tangibles aux personnages entrepreneurs²⁹ et encadre la cohésion entre les seigneurs et les censitaires. Il y avait ainsi, d'après Sulte,

une ressemblance notable entre la physionomie des premiers habitants, des premiers officiers civils et des premiers seigneurs du Canada, c'est-à-dire avant 1670. Les uns et les autres n'avaient qu'un but : créer un avenir pour leurs

26 *Ibid.*, tome III, p. 17-21.

27 *Ibid.*, tome VII, p. 46-48.

28 *Ibid.*, tome VIII, p. 132. Sulte réaffirme que le français parlé ici n'est pas un patois (jugement méprisant qui se retrouve parfois sous la plume d'observateurs étrangers) mais le français des XVII^e et XVIII^e siècles avec des adaptations ; voir aussi aux tomes III, p. 114 ; V, p. 125 ; VII, p. 90 et 150-154 ; VIII, p. 142-144. Du reste, Sulte s'est beaucoup préoccupé dans ses écrits de la qualité de la langue.

29 Voir notamment aux tomes II, p. 18-19, 93-106. 139-150 ; IV, p. 11-16. La défense de ce régime de propriété est alimentée, comme souvent chez Sulte, par le rapprochement entre la seigneurie et le moyen âge : « Le régime féodal, tel que pratiqué en Nouvelle-France, a beaucoup intrigué les historiens de langue anglaise. Toujours le mot *féodalité* les a renvoyés au moyen-âge [*sic*], et ils s'y sont perdus », tome II, p. 93. En effet, l'amalgame entre régime seigneurial, féodalisme et absolutisme sert à sous-entendre que le Canada français est l'héritage d'une société arriérée.

enfants. Si les mots « noblesse » et « seigneurs » n'avaient pas embrouillé les historiens, la vérité serait mieux connue aujourd'hui ; on ne parlerait plus de privilèges [sic] qui n'ont jamais existé ; on saurait que tout le mal de la colonie provenait du monopole du commerce, et non pas des seigneurs ni de la noblesse ; car les intérêts de ces deux classes d'hommes étaient identiques à ceux de l'habitant.³⁰

C'est surtout Samuel de Champlain qui illustre la capacité des chefs nationaux. Considéré par Sulte comme le père fondateur de la nation, il déploie dès le premier tome ses talents de navigateur, d'explorateur, de diplomate et de fondateur³¹. Champlain compte parmi les rares « hommes de génie » à avoir compris « l'idée coloniale, juste, droite, pratique et facile à exécuter³² ». Sulte signale aussi, mais beaucoup plus brièvement, les mérites de Chomedey de Maisonneuve, Buade de Frontenac, Cavalier de La Salle et Gaultier de La Vérendrye ; aucun personnage d'après la Conquête ne bénéficie d'un traitement aussi emphatique.

Si les « habitants » et les « hivernants » sont les grands antagonistes de l'histoire conçue par Sulte, « l'idée nationale » en est le pivot conceptuel. Dès les années 1640, affirme Sulte hardiment, « les habitants sentirent germer dans leur cœur le patriotisme canadien, par opposition aux idées étroites des compagnies de traite et de tous ceux qui exploitaient le Canada.³³ » Les responsables du sous-développement de la Nouvelle-France et de sa chute étaient les marchands et les administrateurs coloniaux. Que les habitants aient réclamé un « clergé national³⁴ » et que la milice ait pu être animée d'un « sentiment

30 *Ibid.*, tome III, p. 77.

31 *Ibid.*, tome I, p. 41-50, 81-108, 121-143 ; tome II, p. 3-14, 16-21, 57-58.

32 *Ibid.*, tome I, p. 125.

33 *Ibid.*, tome II, p. 134.

34 *HCF*, t. III, chap. X, p. 137-144 : « 1625-1657. On demande un clergé national ». Sulte affirme ici que les habitants détestaient les jésuites qui les exploitaient en faveur des missions amérindiennes et empêchaient l'émergence d'un clergé national. Or, cette affirmation apparaît au moment où, au Québec, la question des biens des jésuites déchire le clergé et embarrasse les autorités civiles. Elle déclenche une riposte virulente des ultramontains laissant l'impression que Sulte est un anticlérical bon teint. La contre-attaque vient surtout de Joseph-Charles Taché (1820-1894), médecin, homme de lettres, homme politique et haut fonctionnaire à Ottawa. À l'origine, elle est presque entièrement centrée sur l'interprétation du rôle des jésuites en Nouvelle-France, sous la forme de trois articles publiés en mars et avril 1883 dans *La Minerve* de Montréal. Sulte réplique dans un encart de huit pages livré aux souscripteurs de son ouvrage et daté du 1er juillet 1883. Taché répond point par point dans une série de 15 lettres publiées d'août 1883 à janvier 1884 dans *La Minerve*. Sulte réplique par quelques articles dans le même journal d'août à décembre 1883, puis par un deuxième encart daté du 1^{er} février 1884. D'autres auteurs critiquent Sulte, très peu le soutiennent. Seuls les ultramontains s'en prennent à Sulte, et non l'ensemble du clergé. Sulte reçoit même, en pleine polémique, l'appui indirect mais retentissant de son collègue, l'abbé Henri-Raymond Casgrain, « Histoire du Canada », *L'Opinion publique*, 15 novembre 1883, p. 1-2.

national »³⁵ dans les années 1660 renforce cette opposition et explique qu'elle reste opératoire après la Conquête.

Ce que, dit-il, nous avons arraché de libertés et de privilèges [*sic*] aux Français d'abord, aux Anglais ensuite provient de cette manière d'agir. Cela s'appelle le patriotisme – il est contenu en quatre mots : voir à nos affaires. On s'étonne avec raison d'entendre nos compatriotes d'origine anglaise invoquer (depuis quinze ans) la nécessité du sentiment national au Canada, et déplorer qu'il n'y ait [*sic*] jamais existé ni chez les Canadiens ni chez les Anglais ; quelques-uns de leurs journalistes vont jusqu'à soutenir que les Canadiens-français [*sic*] se prêteraient volontiers à cette noble éducation si on les y appelait ! Voilà deux siècles et demi que nous pratiquons la « nouvelle » école – et nous nous en trouvons fort bien. Avis au lecteur.³⁶

À l'aide de cet anachronisme patent, Sulte cherche à convaincre ses lecteurs que leur patriotisme est né tel quel chez leurs ancêtres dès le moment où ils se sont installés sur les bords du Saint-Laurent³⁷.

Dans cette histoire où fusionnent le peuple et son élite, cette dernière conserve néanmoins ses prérogatives : l'honorabilité des notables alimente celle de la nation et en retour mérite d'être soulignée, ce qui entretient un cycle perpétuel de reconnaissance. Même s'ils sont jetés pêle-mêle dans l'ouvrage, les portraits – qui jouent par ailleurs un rôle de relais dans la construction de l'imagerie commémorative du Canada français³⁸ – visent à illustrer la transcendence de cette honorabilité. Un paragraphe du tome III explique par exemple la présence de huit gravures représentant la famille Chartier de Lotbinière :

La famille de Lotbinière est, de tout le Canada, celle dont l'origine se retrace le plus loin en France [...]. Louis Théandre Chartier de Lotbinière [...] devint lieutenant-général de la prévôté de [Québec], et laissa une belle descendance qui a continué dans les charges élevées, civiles et militaires, jusqu'au présent lieutenant-colonel de Lotbinière-Harwood, député-adjutant-général.³⁹

35 *Ibid.*, tome IV, p. 88. Les mêmes circonstances prévalent dans l'Acadie d'avant 1713 : « La situation de l'Acadie était alors celle d'une province assez mal gouvernée mais qui pouvait compter sur la valeur morale et l'esprit patriotique de son peuple. » (tome VI, p. 15)

36 *Ibid.*, tome III, p. 116.

37 Aujourd'hui, les spécialistes s'interrogent toujours sur l'existence ou sur la nature réelle d'un sentiment national avant la Conquête, et ce n'est pas faute de l'avoir cherché. Gérard Bouchard estime par exemple que s'il a existé un certain « sentiment d'identité » chez les Canadiens de cette époque, rien ne permet de conclure à une « conscience nationale », *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, Montréal, Boréal, 2000, p. 91.

38 Voir Denis Martin, *Portraits des héros de la Nouvelle-France*, LaSalle, Hurtubise HMH, 1988, p. 23-24.

39 *HCF*, tome III, p. 5. Outre Antoine Chartier de Lotbinière-Harwood (1825-1891), les autres représentants de la famille sont Eustache Chartier de Lotbinière (1688-1749), Michel Chartier de Lotbinière (1723-1798), son épouse Louise-Madeleine Chaussegros de Léry, Angélique

Sulte esquisse finalement pour ses compatriotes un horizon d'attente défini à l'avance par les meilleurs parmi les pionniers. Cet horizon, c'est l'enracinement et l'épanouissement de la nation en Amérique du Nord, et il sera atteint grâce à un programme qui se résume en quelques points : respect de la tradition, renforcement du Québec comme foyer national, colonisation, instruction et enrichissement : nous autres Canadiens français, dit Sulte, nous devons « nous maintenir tels que nous sommes » en faisant de « la province de Québec notre château-fort [*sic*] » et « étendre notre influence, en procédant par la force d'expansion.⁴⁰ » Dans ce programme, l'honorabilité joue toujours un rôle moteur : « Le jour où, grâce à une instruction plus générale et à un peu d'argent, les Canadiens-Français [*sic*] pourront sortir du cercle étroit où les circonstances les ont placés, ils feront partout honneur au nom qu'ils portent.⁴¹ »

À cause du caractère déconcertant de cette synthèse, on s'est interrogé sur la prétention de Sulte à être un historien⁴². Mais qu'est-ce qu'un véritable historien à cette époque des balbutiements de la discipline ? Pour la France, qui précède le Canada français d'environ une génération en la matière, Charles-Olivier Carbonell le définit comme celui « manifestant un goût, sinon exclusif, du moins dominant pour l'histoire et montrant une curiosité continue et non point capricieuse pour les choses du passé.⁴³ » Avec l'*Histoire...*, Sulte ne fait effectivement ni mieux, ni pire que bien d'autres. Lui-même ne se berce pas d'illusions sur la faiblesse de son ouvrage, même s'il l'attribue un peu trop vite aux circonstances plutôt qu'à ses propres insuffisances. « L'Histoire des Canadiens-Français », avoue-t-il un jour, « a bien des défauts. Écrite à travers le brouhaha des affaires et imprimée par des Anglais, c'est miracle qu'elle vaille quelque chose.⁴⁴ »

Au total, l'ouvrage se qualifie bien au titre d'histoire commémorative : il ouvre un espace physique et temporel mythique, où circulent librement le peuple et ses héros méritoires dans le télescopage continu des époques. La fête

Renaud d'Avène des Méloizes, fille d'Angélique Chartier de Lotbinière, Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière (1748-1822), son épouse Mary Charlotte Munro de Fowlis et sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière (1829-1908). Deux de ces personnages sont donc vivants au moment de la publication du livre.

40 *Ibid.*, tome VIII, p. 155.

41 *Ibid.*, p. 156

42 Ægidius Fauteux, « Benjamin Sulte », *Manuscrits de la Société royale du Canada*, [Ottawa], [Société Royale du Canada], 1924, Troisième série, vol. XVIII, p. IV-VII ; abbé Camille Roy, *Manuel d'histoire de la littérature canadienne de langue française*, Montréal, Beauchemin, 1945, p. 52-53 ; Guy Frégault, *Histoire de la littérature canadienne-française. Seconde moitié du XIX^e siècle*, Montréal, Guérin, 1996, p. 344-361 ; Hermann Plante, « Histoire des Canadiens français », dans Maurice Lemire, dir., *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, Montréal, Fides, vol. 1, p. 341-344.

43 Charles-Olivier Carbonell, *Histoire et historiens. Une mutation idéologique des historiens français, 1865-1885*, Toulouse, Privat, 1976, p. 272.

44 ASTR, 0129-c2-g.01, Sulte à Marguerite-Marie, s.d. [1888 ou 1889].

commémorative n'est jamais loin, et elle affleure même à l'occasion, comme au dernier tome où est soulignée l'inauguration du monument Cartier à Ottawa⁴⁵. Comme historien, Sulte est indéniablement un père de la commémoration.

Sulte commémorateur

Puisqu'il se déclare le promoteur d'une histoire du peuple et critique les légendes historiques, comment Sulte se comporte-t-il dans la commémoration ? Prend-il le contre-pied de la légende ? Remarquons d'abord que la notoriété ascendante de Sulte comme historien coïncide, dans les années 1880, avec la multiplication des monuments commémoratifs. Bien entendu, les deux phénomènes ne découlent pas l'un de l'autre. Chacun répond à une demande sociale différente mais Sulte, en passionné à la fois de recherche et de diffusion, joue sur les deux tableaux, aidé en cela, du moins pendant les années 1880 et vraisemblablement pendant plus longtemps, d'une complicité certaine avec le sculpteur Louis-Philippe Hébert⁴⁶.

Sulte s'est particulièrement investi dans le 250^e anniversaire de Trois-Rivières (1884-1886), le monument Cartier à Ottawa (1885), le monument de la bataille de la Châteauguay (1895), le monument Champlain à Ottawa (1915) et les travaux de la Commission des lieux et monuments historiques (fondée en 1919). Or, ces activités sont concentrées soit sur des fondations politico-militaires classiques, soit sur des grands personnages. Le peuple bâtisseur en est singulièrement absent ; tout au plus, dans la célébration de la Châteauguay se profile l'ombre du peuple combattant... sous la direction de son élite.

Le 250^e anniversaire de Trois-Rivières

La participation de Sulte au 250^e anniversaire de Trois-Rivières est cahotante. Sulte s'est imposé comme l'historien de sa ville natale en lui consacrant le bloc le plus important de sa production initiale : jusqu'en juillet 1884, quatre livres et plus de 150 chroniques d'histoire dans les seuls journaux de la ville. Ses travaux portent sur des célébrités locales, des familles, des « premières », des lieux, des cimetières, des maisons ou des ruines.

45 *Ibid.*, p. 139.

46 On situe habituellement le début de ce mouvement avec l'érection du monument Salaberry à Chambly en 1881, Martin, *op. cit.*, p. 23, et le programme des statues de l'Hôtel du Parlement à Québec, Luc Noppen et Gaston Deschênes, *L'Hôtel du Parlement, témoin de notre histoire*, Sainte-Foy, Publications du Québec, 1996, p. 145-146. La statue de Salaberry et les premières statues de l'Hôtel du Parlement sont toutes des œuvres de Louis-Philippe Hébert. Sulte prétend que la plupart des statues d'Hébert « sont sorties de notre combinaison en commun », ASTR, FN 0129-C2-o.15, Sulte à sœur Marguerite-Marie, 25 mai 1913. Ce serait encore le cas, écrit-il ici, pour le monument Édouard VII à Montréal.

Il anticipe avec plaisir les célébrations, écrivant dès 1882 à Louis-Philippe Hébert : « Le 4 juillet 1884 sera le 250^e anniversaire de la fondation de Trois-Rivières – et nous nous proposons une fête à tout casser !⁴⁷ » Quoi de plus normal si, après avoir suggéré aux Trifluviens de commémorer la fondation de leur ville par Laviolette, il soit sollicité pour mettre la main à la pâte⁴⁸ ? On lui demande des renseignements historiques et, puisqu’il travaille au ministère de la Milice, quelques canons pour faire du bruit. Ayant répondu à toutes les requêtes, Sulte s’attend à une invitation en bonne et due forme aux manifestations. C’est sans compter avec la toute-puissance de M^{gr} Louis Laflèche, évêque de Trois-Rivières et chef de file de l’ultramontanisme. La distribution des derniers fascicules de l’*Histoire des Canadiens-Français* est en cours et les flammes de la polémique qui a opposé Sulte aux ultramontains au sujet des jésuites crépitent encore. Laflèche fait pression avec succès sur les organisateurs : Sulte est écarté de la liste des invités.

Blessé par l’affront, l’historien n’assiste ni aux fêtes de 1884, ni en 1886 à l’inauguration du monument Laviolette, œuvre de son ami Hébert. Il a pourtant participé étroitement à la conception de ce monument et a même donné ses traits au héros⁴⁹. Plus tard, il défendra ainsi son attitude de 1884 : « J’étais peu enclin à me rendre à la fête, d’abord parce que je n’ai jamais voulu parler à la foule et ensuite parce que les hommes publics s’empareraient du programme.⁵⁰ » Quoi qu’on puisse penser de la sincérité de ses explications, Sulte est donc au fait de la récupération politique des manifestations commémoratives. Il sait également que Laviolette est un inconnu. Mais, dit-il pour justifier de lui dresser un monument, « Laviolette est plus local [que son chef Champlain], plus à nous » et si on l’oublie, « nulle autre ville ne se mettrait en peine d’honorer sa mémoire.⁵¹ » L’explication est courte, mais pour Sulte, elle est suffisante.

George-Étienne Cartier

Si Sulte s’intéresse aux fêtes trifluviennes par fidélité envers sa ville natale, c’est une autre sorte de piété qui le relie à la commémoration de George-Étienne Cartier. Ami du Parti conservateur et remarqué grâce à ses articles en sa faveur dans le journal *Le Canada*, Sulte obtient un poste permanent en 1870

47 Musée du Québec, Fonds Hébert, boîte H-16/24, no H-16-18, Sulte à Hébert, 25 novembre 1882.

48 Albert Tessier. « Trois-Rivières 1884 », *Cahiers des Dix*, vol. 17, 1951, p. 157-160.

49 Voir Benjamin Sulte, « Laviolette », *Le Clairon* [Trois-Rivières], 4 juillet 1884 ; *id.*, « Gérin-Lajoie et la bicoque de Trois-Rivières », AUL, 121/2/141. Voir aussi Marcotte, *op. cit.*, p. 35, n. 61.

50 AUL, 121/2/323, note manuscrite. Cette justification *a posteriori* est contredite par la participation publique de Sulte à d’autres inaugurations.

51 Sulte, « Laviolette ». Voir André Vachon, « Laviolette, M. », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l’Université Laval, 1966, t. i, p. 443-444.

au ministère dirigé par Cartier⁵². Il se retrouve dans l'entourage du personnage jusqu'au départ de ce dernier pour Londres. Dès la mort de son protecteur en 1873, Sulte écrit sur lui une esquisse biographique, première participation à sa commémoration⁵³.

À partir de novembre 1881, date où il entreprend un démarchage assidu en faveur du sculpteur Hébert pour l'érection de la statue de Cartier près des édifices du parlement fédéral, Sulte est le promoteur incessant de la mémoire du personnage⁵⁴. Hébert remporte le concours de sculpture et l'inauguration du monument a lieu en janvier 1885. À cette occasion, Sulte compose un poème qu'il lit au public et fait imprimer⁵⁵. Par la suite, il écrit d'autres articles et dresse l'index d'un recueil des discours de Cartier préparé par le sénateur Joseph Tassé⁵⁶. Il explique ainsi ce dernier travail : « Cartier m'a fait du bien : je tâche de m'acquitter en partie envers ce bon et vaillant Canadien.⁵⁷ » Ce sentiment de remplir un devoir à l'égard de la mémoire de Cartier, Sulte le ressent jusqu'à la fin de sa vie. « Parlant de Cartier, écrit-il en 1919, je puis dire que le mien m'a rendu service, aussi je prouve ma reconnaissance en le faisant mieux connaître.⁵⁸ » Il participe aux activités du centenaire de la naissance de Cartier, de 1914 à 1919, notamment par la publication d'un volume de ses *Mélanges historiques*⁵⁹.

Les écrits de Sulte sur Cartier sont hagiographiques : le héros a préparé comme un visionnaire l'avenir des Canadiens français dans l'Amérique du

52 Peu de temps avant sa nomination, Sulte confie à sœur Marguerite-Marie : « Voilà dix ans que, dans la Presse [sic] et ailleurs, je sers le parti conservateur, sans jamais lui avoir rien demandé, et aujourd'hui où j'ai envie de mettre le pied quelque part, je suis certain que l'on tiendra compte de mes services. C'est pourquoi je persiste dans mes démarches », ASTR, FN 0129-C2-a.16, s.d.

53 Malchelosse, *Benjamin Sulte*, p. 24 ; *ibid.*, « Préface », dans Benjamin Sulte, *Mélanges historiques*, vol. 4, *Sir George-Étienne Cartier*, Montréal, G. Ducharme, 1919, p. [5-6] ; Benjamin Sulte, « Sir George-Étienne Cartier », *La Revue canadienne*, 1873, p. 425.

54 Ces démarches sont connues par un échange de lettres entre Sulte et Hébert du 26 novembre 1881 au 25 juillet 1884, Musée du Québec, Fonds Hébert.

55 *La statue de Cartier*, [Ottawa], Typographie Bureau, 1885, [s.p.].

56 Joseph Tassé, *Discours de sir George-Étienne Cartier, baronnet, accompagnés de notices*, Montréal, Eusèbe Sénécal, 1893, 817 p.

57 ASTR, FN 0129-C2-k.14, Sulte à sœur Marguerite-Marie, 1^{er} juin 1893.

58 ASTR, FN 0129-C2-w.13, Sulte à sœur Marguerite-Marie, octobre 1919 (?). Sulte récuse toutefois l'idée que son propre mérite n'aurait pas pesé lourd. « Si vous me dites, affirme-t-il, que Cartier m'a protégé – sachez que son opinion de moi s'était formée en voyant mon entourage », ASTR, FN 0129-C2-w.2, Sulte à sœur Marguerite-Marie, 25 juin 1917.

59 Sulte, *op. cit.* ; à ce sujet, voir Gérard Malchelosse, « Sir George-Étienne Cartier par Benjamin Sulte, M.S.R.C. », *Le Canada*, 30 août 1919. Sulte publie une étude dans un autre ouvrage dans le cadre de ce centenaire : *George-Étienne Cartier*, Montréal, Beauchemin, 1914, 124 p. Sur sa participation aux manifestations de 1885 et de 1919, voir J.L.K. Laflamme, *Le Centenaire Cartier, 1814-1914*, Montréal, [s.é.], 1927, p. 285-286 et 397-399.

Nord britannique et sa fermeté dans la défense des intérêts de la « race », sa modération et son loyalisme envers la Couronne font honneur aux siens. Dans cette optique, commémorer Cartier est un devoir indiscutable et tant mieux si c'est Hébert, un compatriote, qui bénéficie des retombées de la célébration. Pour Sulte, le favoritisme dont il a lui-même profité en 1870 n'a rien de condamnable, au contraire : « Si notre population était privée de l'aide que lui apportent les fonctionnaires de sa race, elle en serait encore à solliciter chapeau bas dans les antichambres des faveurs qu'elle a droit d'obtenir, car ce sont des droits.⁶⁰ ».

La bataille de la Châteauguay

Une décennie plus tard, Sulte s'engage à fond dans la commémoration de la bataille de la Châteauguay. Depuis 1887-1888, plusieurs sociétés historiques de l'Ontario et du Québec demandent au gouvernement fédéral de commémorer les victoires britanniques de la guerre de 1812. En 1894, le Parlement vote des crédits pour ériger quatre monuments en mémoire de ce conflit ; le ministère de Sulte gère les fonds et ce dernier est chargé de la colonne qu'on doit dresser au bord de la rivière Châteauguay⁶¹.

Jusque là, Sulte ne s'intéresse guère à la guerre de 1812⁶², mais pour cette nouvelle occasion, il effectue des recherches et multiplie les articles dans les journaux⁶³. Il doit aussi manœuvrer au milieu d'une controverse lancée par quelques auteurs et la Châteauguay Literary and Historical Society (CLHS), selon qui les soldats d'origine britannique auraient eu davantage part à la victoire que les Canadiens français. Or, cette lecture de l'événement contredit la légende loyaliste des élites canadiennes-françaises, qui clament depuis longtemps que l'événement est une indiscutable manifestation de loyauté de leur nation envers la Grande-Bretagne. Elle est d'autant plus embarrassante

60 *HCF*, t. VIII, p. 122.

61 ASTR, FN 0129-C2-k.20, Sulte à sœur Marguerite-Marie, 31 décembre 1894.

62 On connaît un poème (« Souvenir de Châteauguay », *Le Foyer domestique* (Ottawa), vol. 1, n° 1 (1876), p. 51), des notes éparses (« Les miliciens de 1812-15 », *La Minerve*, 23 avril 1887, p. 3), ainsi que les mentions obligées dans l'*HCF* (t. VIII, p. 83-96) et dans Joseph Amusart [Benjamin Sulte], *Causons du pays et de la colonisation*, Montréal, Granger, 1891, p. 155-159.

63 « Bataille du 26 octobre 1895 » en cinq parties, *Le Monde illustré*, 5 janvier au 2 février 1895 ; « Châteauguay » en cinq parties, *ibid.*, 16 mars au 13 avril 1895 ; « The Châteauguay Fight », *The Gazette*, 4 mai 1895, p. 11 ; « Blockhaus », *Le Monde illustré*, 22 juin 1895, p. 91 ; « Qui commandait à Châteauguay ? », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 1, no 7 (juillet 1895), p. 97-98 ; « Les hommes de Châteauguay » en trois parties, *Le Monde illustré*, 10 au 24 août 1895 ; « Châteauguay, 26 octobre 1813 » en onze parties, *La Minerve*, 10 au 22 octobre 1895 ; « De Salaberry », *The Gazette*, 26 octobre 1895, p. 5. Plus tard, il rédige un livre, *La bataille de Châteauguay*, Québec, Raoul Renault, 1899, 128 p. Sulte publie d'autres articles à l'occasion du centenaire de la guerre de 1812.

qu'on ne peut ignorer l'avis de la CLHS, puisque celle-ci est à l'origine du projet de monument et organise son inauguration le 26 octobre 1895⁶⁴. En rédigeant l'inscription commémorative, Sulte se révèle diplomate et s'en tient à une formulation minimaliste, omettant même le nom de Salaberry pour ménager les susceptibilités de tous⁶⁵.

Sulte n'est donc pas l'initiateur de cette commémoration mais agit à titre de fonctionnaire en mission. Il prend néanmoins la chose à cœur et s'impose comme le spécialiste francophone de la célébration. Il comble d'ailleurs un vide puisque jusque là, l'étude de la guerre de 1812 et de la bataille de la Châteauguay est essentiellement menée par des anglophones⁶⁶. Sa ligne de conduite, cependant, est de bien asseoir l'idée que ce sont les Canadiens français, constituant 90 % de la troupe avec Salaberry à leur tête, qui stoppent l'envahisseur américain : la célébration de cette loyauté ne repose donc pas sur une légende mais sur les documents historiques⁶⁷. Dans les années qui suivent la manifestation de 1895, il porte plus d'attention à l'histoire militaire, mais toujours sous l'angle qu'il privilégie depuis *l'Histoire des Canadiens-Français* : d'une part, les qualités militaires de ses compatriotes, leur participation aux guerres étrangères, leurs racines, la généalogie de leurs chefs ; et d'autre part, la fidélité sincère du Canada français à la Couronne. C'est en somme la commémoration qui, dans ce cas-ci, fait l'historien.

Le monument Champlain

L'inauguration du monument Champlain à Ottawa, le 27 mai 1915, couronne les efforts d'un comité constitué vers 1909 avec l'aide de la Société royale et de la Société des sites historiques (SSH). Sulte fournit un dessin au sculpteur⁶⁸, pose pour les traits du visage⁶⁹ et effectue une ardente promotion du projet au

64 Christopher James Taylor, *Negotiating the Past. The Making of Canada's Historic Parks and Sites*, Montréal et Kingston. McGill-Queen's University Press 1990, p. 10-11.

65 En voici le texte français : « 26 octobre 1813. Ce lieu a vu l'armée d'invasion marchant sur Montréal repoussée et mise en déroute par la milice du Bas-Canada. » Sulte défend la formulation devant les journalistes le jour de l'inauguration, « Le monument de Châteauguay », *Le Monde illustré*, 16 novembre 1895, p. 414. Il donne d'autres précisions sur la controverse dans son *Histoire de la milice canadienne-française*, Montréal, Desbarats, 1897, p. 128-129, et dans *La bataille de Châteauguay*, p. 118-119.

66 Notamment Ernest A. Cruikshank, qui sera plus tard le premier président de la CLMHC, et William D. Lighthall. Une exception : Laurent-Olivier David qui écrit en 1883 une biographie de Salaberry.

67 Sulte recherche d'ailleurs le soutien d'érudits anglophones, William Wood, William D. Lighthall et David R. McCord, AUL, P121/2/145.10, « Guerre de 1812-1815 ».

68 ASTR, FN 0129-C2-m.21, Sulte à sœur Marguerite-Marie, sans date.

69 ASTR, FN 0129-C2-w.7, Sulte à sœur Marguerite-Marie, 3 octobre 1917 ; la collaboration entre Sulte et le sculpteur, Hamilton MacCarthy, est assez étroite pour que ce dernier offre à Sulte un petit bas-relief, ASTR, FN 0129-C2-q.31, Sulte à sœur Marguerite-Marie, 30 juin 1915.

point d'être, pour le quotidien *Le Droit*, « le père de l'œuvre du monument⁷⁰ ». Effectivement, durant les années qui précèdent cette inauguration et malgré le poids de l'âge, il multiplie les interventions publiques : discours en 1904 à l'inauguration du monument Champlain à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick⁷¹, autres conférences en 1914 et 1915 devant les sociétés historiques ontariennes ou des auditoires d'Ottawa⁷².

Champlain, son époque et ses œuvres forment en vérité le noyau de la meilleure production de Sulte, qui leur consacre l'équivalent d'un tome de l'*Histoire des Canadiens-Français*, et tout au long de sa carrière, plusieurs dizaines de chapitres de livres et d'articles, dont une proportion notablement élevée dans les publications des sociétés savantes. Dans son discours à l'inauguration d'Ottawa, Sulte résume le rôle que Champlain a joué, à ses yeux, dans la naissance et la croissance de son peuple : il « a été le premier à coloniser [les] vastes plaines » du Canada et « par sa science, ses connaissances littéraires et géographiques, par ses écrits », il « a fait preuve d'un génie incomparable.⁷³ » Comme avec Cartier, Sulte verse dans l'hagiographie. D'une part, il attribue à Champlain un rôle exagéré dans la colonisation, qui relève de la tradition agricuturiste. D'autre part, il perpétue l'idée que les héros sont les principaux acteurs de l'histoire. Ici réapparaît la contradiction inhérente à la pensée historique de Sulte : son histoire du peuple est en définitive une histoire des hauts faits de l'élite écrite pour le peuple.

La Commission des lieux et monuments historiques

Sulte exprime la même vision dans le rapport annuel de 1915 de la SSH. « Vers 1880 », écrit-il, « nous sommes entrés dans ce que j'appellerais l'ère des statues et cette innovation, qui étonnait bien des gens, est déjà au nombre des faits acceptés et reconnus comme formant partie de notre existence nationale, parce que c'est le réveil des personnages oubliés qui symbolisent un passé très honorable et souvent glorieux. » Les monuments, précise-t-il, sont la matérialisation du travail des historiens : « Les révélations des écrivains ont levé le voile [sur le passé]. [...] Des sculpteurs sont nés à propos pour accomplir cette œuvre nationale. Leur ciseau a popularisé ceux à qui nous devons de la reconnaissance.⁷⁴ » D'après Sulte, la commémoration publique est le prolongement

70 « Le dévoilement du monument Champlain », *Le Droit*, 28 mai 1915, p. 1.

71 Champlain est statufié à Québec (1898), Saint-Jean au Nouveau-Brunswick (1904), Ottawa et Orillia en Ontario (1915) et dans l'État de New York, à Champlain (1907) et Plattsburg (1912).

72 ASTR, FN 0129-C2-p.17, Sulte à sœur Marguerite-Marie, 15 juin 1914 : Archives de l'Université de Montréal, fonds Victor-Morin, P58/1A, Sulte à Victor Morin, 2 février 1915.

73 « Le dévoilement... », *Le Droit*, 28 mai 1915, p. 1.

74 The Historic Landmarks Association of Canada, « Report of the French Secretary », *Annual Report*, 1915, p. 16.

naturel de la recherche historique. Or, cette dernière est essentielle dans l'estime de soi d'un peuple, car elle le révèle à lui-même sous ses meilleurs traits : « Nous sommes quelque chose puisque nous avons une histoire. Ce n'est pas une simple gloriole de famille, c'est la gloire de tout un peuple. Nous nous relevons à nos propres yeux et dans l'estime des nations contemporaines.⁷⁵ » Telle est donc la continuité qui s'effectue, dans son esprit, entre la quête de l'honorabilité – l'intention centrale de sa propre production historique –, et l'utilité de la commémoration : la recherche érudite aide à découvrir les meilleurs parmi les devanciers, et en les statufiant, on s'approprie et on publicise en permanence leurs qualités. « Emparons-nous de ces nobles souvenirs, et faisons en sorte que, dans la vie d'à présent, tous nos morts illustres marchent avec nous.⁷⁶ »

La SSH est créée le 15 mai 1907 dans le cadre de la Société royale. Sulte, un de ses rares membres francophones, compte parmi ses fondateurs. La croissance de la SSH est constante, comme en témoignent ses rapports annuels, mais la formation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC), en 1919, lui ôte sa pertinence commémorative. Comme ses membres ont aussi à l'esprit de fédérer les amateurs et les professionnels de l'histoire, ils transforment la SSH en Société historique du Canada en 1922⁷⁷. La création d'un organisme d'État voué à la commémoration permet en quelque sorte à l'institution historique d'élargir son horizon au-delà des monuments nationaux.

On peut s'interroger sur ce qui, à cette étape-ci de sa carrière, est la nation de référence pour Sulte. C'est probablement encore la nation canadienne-française comme communauté ethno-linguistique, mais on sent ici une ambiguïté absente de *l'Histoire des Canadiens-Français*. Dès les années 1890, Sulte semble glisser vers une conception étatique de la nation dont le centre politique est à Ottawa. Est-ce parce qu'il se sent rejeté par l'élite culturelle canadienne-française, comme le propose Serge Gagnon⁷⁸ ? Il faudrait pouvoir mesurer ce sentiment d'exclusion et prendre en compte d'autres facteurs, en premier lieu le statut de fonctionnaire fédéral de Sulte, que la retraite ne fait, paradoxalement, que prolonger⁷⁹. Il est probable aussi que le désir de reconnaissance de Sulte le pousse vers les entreprises les plus propres à assurer son

75 *Ibid.*

76 *Ibid.*, p. 16-17.

77 Taylor, *op. cit.*, fournit un résumé de l'activité de la SSH (p. 23-25) et des premières années de la CLMHC (p. 25-60).

78 Gagnon, *op. cit.*, p. 387-389.

79 « On me garde au ministère de l'Intérieur pour travailler aux sites historiques sur lesquels nous voulons mettre des monuments. Ma foi ! depuis dix-sept ans que je suis à ma pension, j'ai toujours été retenu dans un ministère ou un autre. Il n'y a pas de danger que je m'ennuie jamais ! », AUL, 121/10/1.2, Sulte à Charlotte Frigon Rouleau, 1^{er} décembre 1921.

rayonnement, comme la Société royale, le comité interprovincial constitué vers 1891 pour sélectionner un manuel d'histoire commun⁸⁰ ou la traduction⁸¹. Or, dans ces milieux règne la vision unitaire du Canada sous le parapluie de l'Empire.

Quoi qu'il en soit, la prise en charge de la commémoration par l'État ne peut que plaire à ce fonctionnaire dans l'âme. Il écrit alors dans un de ses derniers rapports à la SSH :

L'initiative prise par le ministère de l'Intérieur complète notre programme en le faisant entrer dans la voie de l'exécution et je ne doute pas que, dès le moment où l'on posera l'un des cairns [projetés en divers endroits], il se produira pour tout le pays un grand désir de voir cette œuvre nationale se continuer dans plus de cinquante endroits où l'histoire du passé nous indiquera l'à-propos de planter des monuments pour fortifier le patriotisme et rendre hommage aux hommes méritants d'autrefois qui ont été trop peu connus ou même oubliés.⁸²

Sulte se trouve pour la première fois à temps plein dans l'action commémorative, et surtout à la tête du mouvement puisqu'il est nommé, à 78 ans, pour représenter le Québec parmi les sept membres de la nouvelle commission⁸³. Il adore « cette grosse affaire des monuments » qui « exige beaucoup de correspondance », « est remplie de difficultés et de délais » mais dont il connaissait « d'avance le long et le large.⁸⁴ » Il la voit comme le couronnement de sa carrière d'historien : « Vous voyez que j'achève ma grande tâche écrit-il en 1922 en parlant des monuments. Le gouvernement y est tout favorable. Je puis mourir tranquille.⁸⁵ » Lorsqu'il s'éteint un an plus tard, Sulte se sera effectivement imposé, au double titre d'historien et d'ordonnateur, comme un père de la commémoration.

Une autre histoire critique ?

Quel est le rapport de Sulte à l'histoire critique qui commence à poindre à son époque en soulevant le problème du devoir de vérité de l'historien en regard de la mémoire collective ? J'aborderai cette question en comparant la trajectoire de Sulte à celle de son collègue William Dawson LeSueur, penseur distingué et

80 C'est la *History of the Dominion of Canada* de W. H. P. Clement, Toronto, W. Briggs, 1897, 193 p., qui est retenue.

81 John Castell Hopkins, *Histoire populaire du Canada*, Philadelphie, J.C. Winston, 1901, 698 p. Il s'agit de la traduction, effectuée en plus grande partie par Sulte, de *The Story of the Dominion*, Philadelphie, J.C. Winston, 1901.

82 The Historic Landmarks Association of Canada, « Report of the French Secretary », *Annual Report*, 1920, p. 16.

83 AUL, 121/10/1.2, Arthur Meighen à Sulte, 6 août 1919. Meighen est ministre de l'Intérieur.

84 AUL, 121/10/1.2, Sulte à Malchelosse (?), 11 janvier 1921.

85 ASTR, FN 0129-C2-x.24, Sulte à sœur Marguerite-Marie, 4 août 1922.

le premier à heurter de front l'histoire commémorative⁸⁶. LeSueur et Sulte partagent plusieurs traits : nés et élevés au Québec presque la même année, ils travaillent tous deux dans le haut fonctionariat à Ottawa, prennent leur retraite vers la même époque, sont membres de la Société royale – LeSueur depuis 1903 – et des mêmes sociétés savantes locales, et se passionnent pour l'histoire de la Nouvelle-France. Francophile, LeSueur est un spécialiste notoire de la littérature française. Les deux hommes se connaissent certainement et, d'après Clifford Holland, ils sont même amis⁸⁷. Par contre, ils semblent s'ignorer dans leurs écrits. Les omissions ne font pas toujours des preuves, mais la biographie de Frontenac publiée par LeSueur en 1906⁸⁸ met à contribution une bonne quinzaine d'historiens contemporains (notamment Henri Lorin, l'abbé Faillon, Ernest Myrand et l'inévitable Francis Parkman) sans jamais mentionner Sulte et malgré les travaux de ce dernier sur la période⁸⁹. En 1912, LeSueur prononce bien le nom de Sulte lorsqu'il passe en revue l'historiographie canadienne depuis Garneau, mais c'est une mention obligée, perdue dans une longue liste nominative⁹⁰.

Sulte a certainement connaissance des cinq retentissants procès qui opposent, de 1908 à 1913, LeSueur et George Lindsey, descendant de William Lyon Mackenzie (le chef du soulèvement de 1837-1838 dans le Haut-Canada), au sujet de la biographie de ce dernier. Ce texte, que A. B. McKillop qualifie de « first truly critical biography to be written in Canada⁹¹ », marque en effet une

86 Sur la place de LeSueur dans la pensée canadienne-anglaise de son époque et notamment dans l'historiographie, voir A. B. McKillop, *A Critical Spirit. The Thought of William Dawson LeSueur*, Toronto, McClelland and Stewart, 1977, p. xii-xxiii et 247-267. Voir aussi Ramsay Cook, *The Regenerators : Social Criticism in Late Victorian English Canada*, Toronto, University of Toronto Press, p. 41-46. Clifford G. Holland est l'auteur d'une notice sur LeSueur dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XIV, p. 706-709, et d'une biographie, *William Dawson LeSueur (1840-1917) : A Canadian Man of Letters*, San Francisco, Mellen Research University Press, 1993, xi-322 p.

87 Holland affirme aussi que LeSueur traduit des poèmes de Sulte, *op. cit.*, p. 29-30 et note 53, mais ne précise pas ses sources. Par ailleurs, Sulte envoie cinq tirés à part de ses articles savants à LeSueur.

88 William Dawson LeSueur, *Count Frontenac*, Toronto, Morang & Co., 1910 (1906). xii-381 p.

89 Dans les *Manuscrits de la Société royale du Canada*, par exemple, Sulte publie « Les Tonty » (1893), « Morel de la Durantaye » (1895), « Mort de Cavelier de la Salle » (1898) et « Le fort de Frontenac, 1668-1678 » (1901).

90 William Dawson LeSueur, « History, Its Nature and Methods » [Presidential Address], *Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada, Appendix A*, 1913, p. lxxxii.

91 William Dawson LeSueur, *William Lyon Mackenzie : A Reinterpretation*, Toronto, Macmillan, 1979, p. xxiv. L'introduction de McKillop et l'avant-propos de LeSueur, daté de 1915, donnent un excellent aperçu des enjeux de ce conflit judiciaire. W. L. M. King, petit-fils de Mackenzie, ministre dans le cabinet Laurier, futur Premier ministre du Canada et... membre de la même section de la Société royale que LeSueur au moment des procès, joue un rôle important dans la préservation de la mémoire mythifiée de son grand-père, ce qui n'est pas sans rapport avec la façon dont il orchestre plus tard sa propre commémoration.

rupture avec la biographie héroïque, dont LeSueur lui-même vient pourtant de donner l'exemple avec son *Count Frontenac*, publié en 1906.

Ce qui entre en jeu dans le différend entre LeSueur et Lindsey est le droit de publier, en s'appuyant sur les archives privées que l'auteur a pu consulter grâce à l'accord de la famille, une histoire qui contredise le mythe de Mackenzie, et notamment celui de la lutte pour la responsabilité ministérielle. LeSueur gagne les premiers procès mais perd sa cause en 1913, de sorte que son manuscrit est frappé d'interdit⁹².

LeSueur ne nie pas que Mackenzie puisse compter parmi les « Makers of Canada » – le titre de la collection à laquelle son livre est destiné – mais il rejette celle que la biographie d'un « fondateur » du pays doit obligatoirement dépeindre le personnage sous le meilleur jour. Dans son manuscrit, LeSueur ne ménage pas Mackenzie, dont il rappelle les louvoiements, l'instabilité et surtout les erreurs de jugement. Par ailleurs, sa critique ne remet pas en cause d'autres canons historiographiques. Elle repose en fait sur un postulat téléologique qui révèle une foi naïve dans le progrès. La société canadienne de l'époque de Mackenzie évolue naturellement vers la démocratie à cause du modèle américain et des transformations en cours en Grande-Bretagne, et c'est cette certitude, annoncée d'entrée de jeu dans le livre, qui enlève tout mérite au personnage. Même si Mackenzie « had [...] never come to Canada, the old system of government would none the less, through the action of general courses, infallibly have given place to government of a more democratic type.⁹³ »

Loin d'abattre LeSueur, ses démêlés judiciaires stimulent sa réflexion. Dans la *Presidential Address* qu'il livre en 1912 à la Société royale, LeSueur examine les idées relatives à la nature de l'histoire et s'attarde sur la narrativité, sur le « fait » historique, sur le rôle de la critique, sur le statut de la vérité et sur la lutte entre histoire et mythe, lançant une allusion transparente à son procès avec Lindsey. « The fact is that history and criticism to-day », explique-t-il, « are continually at war with myth-making, legend-forming, tendencies of mankind. It is not what is true that takes the strongest hold on the popular mind; it is what is cast in a mould to fit popular needs; and when the people want to believe a thing it is very hard to prevent their doing so.⁹⁴ » En conclusion de son discours, il propose que l'histoire devienne une école d'humanité qui, sans chercher à passer les conflits sous silence, ne contribue pas par ailleurs à les prolonger :

92 La saga judiciaire Lindsey-LeSueur a une ressemblance frappante avec celle qui oppose Fernand Ouellet aux descendants de Louis-Joseph Papineau dans les années 1960, Ronald Rudin, *Faire de l'histoire au Québec*, Sillery, Septentrion, 1998, p. 180-187. Dans les deux cas entrent en cause l'utilisation d'archives familiales et la mémoire mythique protégée par les descendants.

93 LeSueur, *William Lyon Mackenzie*, p. 1.

94 Le Sueur, « History », p. lxi.

What should be the dominant note in history? [...] Well. I shall [...] simply affirm that history, without being for one moment untrue to herself, may yet have a dominant note, and that that should be a note of *appeasement*⁹⁵. The past has been full of struggle, some effects of which are with us still. History may tell us of feuds and of battles, but history should not, itself, be a continuation of feud and battle. From an honestly and humanly written history we should rise with a better comprehension of the causes of past conflicts and of the motives of the participants ; with compassion for error and all the effects of human fallibility. In a word history may be, and should be, a school of humanity, and that without the least suppression or distortion of facts.⁹⁶

L'auditoire de LeSueur ne manque pas d'exemples de ces « feud and battle » qui s'étirent dans le présent immédiat : le soulèvement de 1837-1838 se prolonge dans le conflit LeSueur-Lindsey, les rapports interethniques s'enveniment (l'année même où LeSueur prononce son allocution, le Règlement XVII entre en vigueur en Ontario), la guerre se prépare fébrilement en Europe.

Il ne semble pas que Sulte ait consigné son opinion sur les idées de son collègue. Par contre, il est clair que lorsque les deux hommes décident de consacrer leur retraite à l'étude et à la diffusion de l'histoire, leurs chemins se séparent. D'après son commentateur A. B. McKillop, LeSueur appartient à une intelligentsia issue de la classe moyenne mais de plus en plus étrangère à la société industrielle qui l'entoure. Ce groupe réagit en établissant une hiérarchie entre la culture, forme élevée de la vie de l'esprit, et les lieux communs de la culture de masse⁹⁷. Ainsi s'expliquerait le cheminement de LeSueur dans la critique de l'histoire tendanciellement mythique pratiquée jusque là et vers la promotion d'une recherche sans préjugé : « The essential nature of history [...] is not affirmation but enquiry⁹⁸ ».

Mais la critique de LeSueur ne s'étend pas aux monuments historiques – les constructions anciennes ou leurs vestiges –, auxquels il attribue au contraire la qualité de recréer le cadre où ont vécu les ancêtres : « in varying degrees, all historic monuments help to create the historic sense, that sense which makes the past real to us, while it widens and deepens our conception of the life of humanity⁹⁹ ». Cette appréciation candide des monuments indique que LeSueur atteint la limite du pensable, à son époque et dans son milieu, dans la critique de la mythologie historique. Il ne se prononce pas non plus sur les monuments

95 En italiques dans le texte. Esquissée ici avec force, la notion d'*appeasement* revient dans un écrit inédit de LeSueur, Holland, *William Dawson LeSueur*, p. 240. Elle semble bien avoir acquis une position importante dans sa pensée ultérieure, ce qui resterait toutefois à contrôler.

96 Le Sueur, *ibid.*, p. lxxxii-lxxxiii.

97 McKillop, *A Critical Spirit*, p. 263-264.

98 LeSueur, « The Teaching of History » (1912), dans A. B. McKillop, *A Critical Spirit*, p. 285.

99 LeSueur, « History », p. lxxix.

qu'on multiplie depuis 30 ans, mais ces derniers échappent peut-être à sa critique parce qu'ils ont une fonction esthétique : ce sont des œuvres d'art, des expressions de la haute culture mise à la disposition des foules.

La pensée de LeSueur sur la pédagogie de l'histoire reste donc à analyser, mais à en juger par son discours de 1913, l'auteur considère que l'histoire « scientifique » doit malgré tout concéder du terrain à la rhétorique littéraire pour intéresser le plus large public. On comprend alors qu'il n'envisage pas le patrimoine comme un autre refuge du mythe, ni les commémorations comme le fruit d'une sélection à tout le moins problématique d'événements ou de personnages. Après tout, ne vient-il pas lui-même d'écrire l'histoire passablement littéraire d'un Frontenac sorti tout droit de la mythologie de la Nouvelle-France ? Avec la biographie du chef réformiste et ses réflexions des années 1912-1913, LeSueur ne fait donc qu'esquisser l'examen du mythe historique. Il est néanmoins le précurseur d'une historiographie plus incisive qui ne prend réellement son essor que dans les années 1920 et 1930¹⁰⁰.

Récapitulons les positions que Sulte et ses contemporains défendent en matière d'histoire et de commémoration. Tous s'entendent sur la nécessité d'une histoire consensuelle. Celle-ci peut avoir des principes organisateurs différents : le triomphe du catholicisme pour les ultramontains, celui de « l'idée nationale » pour Sulte, l'*appeasement* pour LeSueur. Les ultramontains et Sulte se rejoignent toutefois sur un thème : la destinée spéciale du Canada français, cette destinée s'exprimant le mieux dans une hagiographie commémorative, aux accents religieux pour les ultramontains et laïques pour Sulte. Ainsi, le principe de la commémoration sociopolitique ne pose problème ni pour les uns, ni pour l'autre.

Fidèle à ses penchants, à l'histoire qu'il a toujours pratiquée et à l'engouement de son époque pour les monuments, Sulte considère la commémoration comme une pratique indispensable et complémentaire de l'histoire. Comme ses livres, les monuments font en sorte que les Canadiens français « se souviennent ensemble » de l'honorabilité de leur naissance. Il considère comme naturel que l'éducation historique effectuée par la multiplication de ses articles et de ses livres soit relayée par les commémorations, et mieux encore, que la puissance publique, l'État, la prenne carrément en charge. Pour sa part, LeSueur est silencieux sur la commémoration mais admet l'utilité du monument historique, ancien ou contemporain, dans la pédagogie de l'histoire. Il insiste aussi sur l'idée, amplement partagée à son époque et notamment par Sulte, que l'histoire est un récit vrai des événements passés (« *a narrative – a true narrative – of past events* »¹⁰¹).

100 Voir par exemple E. R. Adair, « The Military Reputation of Major-General James Wolfe » [Presidential Address], *Canadian Historical Association Annual Report*, 1936, p. 7-31.

101 Le Sueur, *loc. cit.*, p. lviii.

Là où Sulte et LeSueur semblent se séparer, c'est sur l'équilibre à maintenir entre l'hagiographie et la critique : jusqu'à quel point peut-on passer sous silence les traits négatifs des héros de la collectivité ? Encore là, Sulte n'est pas si éloigné de LeSueur, ni si naïf sur ce qu'il appelle « la fausse Histoire », avec la majuscule. Celle-ci, explique-t-il à sa correspondante, sœur Marguerite-Marie, « c'est, avant tout, la grande Histoire, car elle est fausse d'un bout à l'autre, tandis que la plus ou moins grande histoire – locale, par exemple – n'est fausse que par endroit [*sic*].¹⁰² » Il se peut bien que la Grande Guerre, dont il suit de près les conséquences sur les soldats et leur famille¹⁰³, lui inspire cette réflexion désabusée. La grande Histoire n'est-elle pas, au fond, l'histoire classique des conflits armés entre nations ?

Conclusion

Pour en revenir à ma question de départ – qu'est-ce qui, dans la structuration simultanée de l'histoire et de la commémoration, pouvait rendre cette dernière acceptable aux yeux des historiens ? – l'activité de Sulte et le contraste entre Sulte et LeSueur fournissent donc plusieurs éléments de réponse.

La chronologie montre que la pratique de la commémoration et l'émergence de la discipline historique – avec la constitution d'un outillage matériel et conceptuel, de chaires universitaires, d'archives, de collections, de réseaux d'échanges et de diffusion¹⁰⁴ – vont de pair et sont l'initiative des mêmes personnes. Le mouvement s'amorce dans les années 1830, s'accélère dans les années 1850 et décolle dans les années 1880. Aujourd'hui, les historiennes et historiens voient bien que la commémoration accompagne une pétrification mythique du passé, mais ceux de la génération de Sulte ne constatent pas cette évidence. Au contraire, ils marient érudition et commémoration avec enthousiasme, et continuent à le faire même après que les deux pratiques aient été clairement différenciées, au lendemain de la Première Guerre mondiale, par la création de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada d'un

102 ASTR, FN 0129-C2- q.1 et q.5, Sulte à sœur Marguerite-Marie, 22 février 1915.

103 À cette époque, Sulte travaille à son ancien ministère sur des « listes de malades, blessés et tués à l'ennemi », AUL, 121/10/1.1, Sulte à Malchelosse (?), 31 mars 1915.

104 Ægidius Fauteux, « Cinquante ans d'histoire au Canada français », *Rétrospective de cinquante ans / Fifty Years Retrospect. Volume anniversaire, 1882-1932 / Anniversary Volume, 1882-1932*, [Ottawa], Société royale du Canada, 1932, p. 37-45 ; Chester Martin, « Fifty Years of Canadian History », *ibid.*, p. 62-69 ; Carl Berger, *The Writing of Canadian History. Aspects of English-Canadian Historical Writing: 1900-1970*, Toronto, Oxford University Press, 1976, p. 1-31 ; *id.*, *Honour and the Search for Influence: A History of the Royal Society of Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1996, p. 3-41.

côté, et de la Société historique du Canada de l'autre¹⁰⁵. Si Sulte est un père de la commémoration, il n'est donc pas le seul. La composition sociale, les réseaux et la production de ce groupe restent à mieux comprendre, mais dès le premier regard sur la liste des personnes à qui Sulte envoie ses écrits savants, on constate la prédominance des fonctionnaires, des personnages politiques, des journalistes, des prélats et des juristes. Il n'est pas exagéré de dire qu'au Canada, la fabrication de l'histoire et la commémoration sont étroitement solidaires de la construction de l'appareil étatique.

On voit aussi que ni Sulte, ni LeSueur, ni les autres historiens de leur époque n'ont résisté à la demande commémorative. Le fait que l'élite sociopolitique soit à la source de cette demande – et non le public, qui se comporte en consommateur passif – n'entraîne aucune difficulté d'ordre déontologique puisque la production érudite d'histoire est pratiquée par les membres du même cercle étroit et selon la même échelle de valeurs. L'exploitation commémorative de l'histoire enferme toutefois les érudits dans une contradiction : pour avancer, ils doivent critiquer des mythes ; mais la critique du mythe peut passer pour une attaque contre la collectivité parce que celle-ci est modelée dans un imaginaire historique déjà solidement charpenté. Sulte avec ses attaques contre les jésuites, LeSueur avec Mackenzie ont fait la désagréable expérience de cette faute.

En somme, la remise en question de la commémoration n'est pas introduite par l'institutionnalisation de l'histoire. Elle vient plus tard, avec la lente montée de l'histoire économique et sociale. Le public d'aujourd'hui ne se lasse pas pour autant de la production commémorative, qui conserve ses attraits narratifs et s'articule aux autres grands mythes qui encadrent sa perception des réalités. On a parfois l'impression que l'histoire commémorative et les anniversaires servent plutôt à justifier la pertinence de l'histoire savante. Il existe maintenant une division du travail où les savants ont pour fonction de valider l'exactitude – et non la structuration – des propos des commémorateurs et c'est pourquoi on peut avoir l'impression d'avoir si peu avancé depuis l'époque de Sulte, où on assignait exactement le même rôle aux historiens. Qui oserait tuer cette poule aux œufs d'or ? Sa longévité même ne montre-t-elle pas plutôt que les deux questions du statut véridatif de l'histoire et de son ancrage social sont restées entières ?

105 Voir notamment Taylor, *op. cit.*, p. 3-60. Henry V. Nelles montre le même phénomène au moment de la célébration du troisième centenaire de Québec en 1908, *The Art of Nation-Building, Pageantry and Spectacle at Quebec's Tercentenary*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, p. 286-303.